

LE DÉPARTEMENT
DE LA SARTHE
FÊTE SES

230 ANS

LES
DÉPARTEMENTS
FÊTENT LEURS
230 ANS



LA SARTHE A 230 ANS !

Tout au long de cette année 2020, les Départements fêtent les 230 ans de leur création.

Avec les communes, ils sont les enfants de la Révolution et forment le couple doyen des collectivités territoriales françaises. Des doyens en forme, qui incarnent au quotidien la démocratie de proximité.

Depuis plus de deux siècles, les Départements ont ainsi façonné le socle de la France moderne que l'on connaît aujourd'hui. Institutions locales, ils ont construit l'unité de la Nation, en fondant leur propre légitimité au travers de leur adaptabilité, de leur souplesse d'organisation et surtout d'un lien avec les territoires jamais démenti.

Avec les grands actes de décentralisation de 1982 et 2003, ils se sont affirmés comme les garants des solidarités et plus généralement du quotidien de millions de Français : réalisation et entretien du réseau routier départemental, construction et rénovation des collèges, protection des Espaces Naturels Sensibles ou encore la gestion de nombreuses prestations et services sociaux.

Chaque jour, le Département est toujours plus proche de vous !

Cette proximité est une force : les actions du Conseil départemental sont désormais tellement intégrées à la vie des Sarthoises et des Sarthois qu'elles en sont devenues naturelles pour beaucoup d'entre eux.

Aussi, cet anniversaire est-il donc l'occasion de redécouvrir et apprécier les compétences de la collectivité départementale, son histoire et ses actions au quotidien, partout en Sarthe.

En ces temps difficiles que nous venons de traverser, c'est aussi un moyen de mettre en avant le Département, ses agents et ses élus. Ils constituent en effet un lien indispensable entre le territoire et ses habitants, la cheville ouvrière entre la solidarité et le développement, mais surtout un remarquable trait d'union entre un patrimoine commun que nous contribuons à préserver et un avenir qu'ensemble, nous participons à construire.

Dominique Le Mèner

Président du Conseil départemental

Président du SDIS

Député honoraire

L'HISTOIRE DES DÉPARTEMENTS

L'histoire des Départements français commence officiellement le 22 décembre 1789, lorsque, pendant la Révolution française, l'Assemblée nationale constituante décrète « la réorganisation administrative de la France en Départements ».

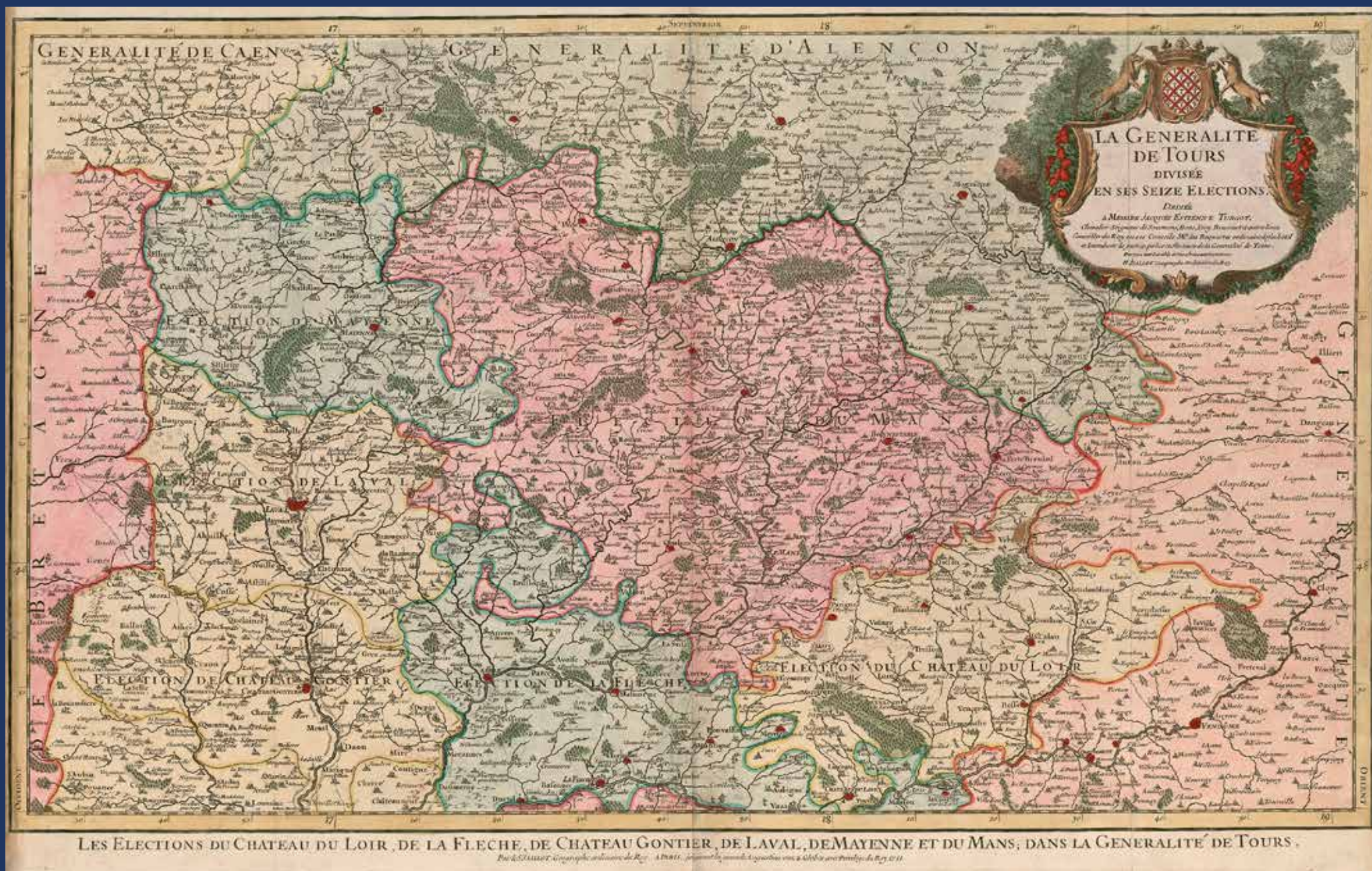
En réalité, l'idée trottait depuis plusieurs années déjà dans les esprits des Lumières, conscients de l'aberration du découpage administratif du royaume. D'un trait sévère, Mirabeau résumait alors la France de 1789 à « un agrégat inconstitué de peuples désunis ».

En effet, sous l'Ancien régime, la France était scindée en de multiples entités qui se chevauchaient sans se recouper totalement. Il y avait les provinces, les généralités, les gouvernements militaires, les sénéchaussées et bailliages, les diocèses...

Or, depuis l'abolition des privilèges et notamment des « privilèges particuliers de provinces »⁽¹⁾ en août 1789, il devenait primordial de mettre fin à cet imbroglio institutionnel.

En juillet 1789, un comité s'est donc attelé à la tâche fastidieuse du redécoupage du pays, dans un souci d'égalité, de justice et de cohérence. Cette simplification devait en outre permettre un meilleur contrôle du pays par le pouvoir central et faciliter la collecte de l'impôt.

(1) On payait le sel 27 fois plus cher dans le Maine qu'en Bretagne, par exemple.



Carte de la généralité de Tours divisée en ses seize élections réalisée par Hubert Jaillot, géographe ordinaire du roi, 1711 (Archives départementales de la Sarthe, 1 F 26).

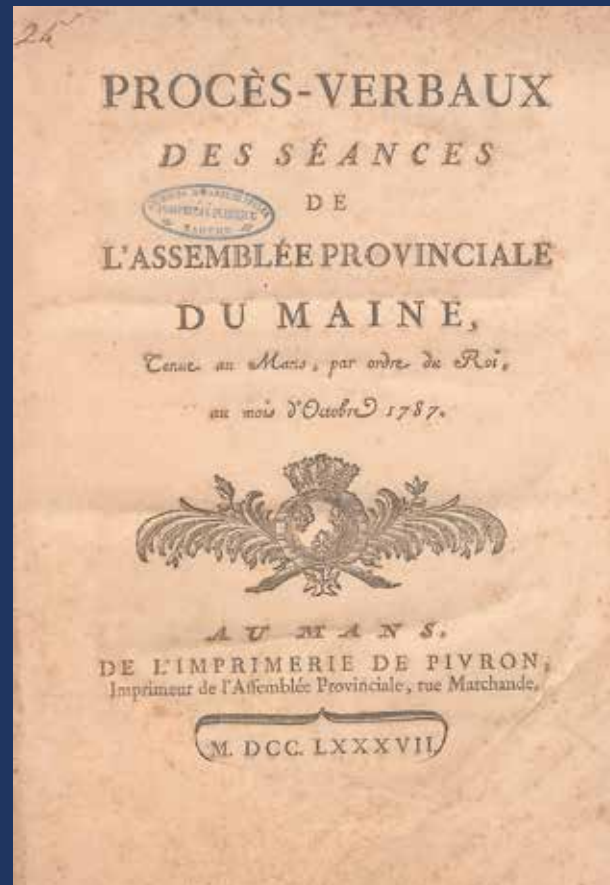
Les généralités, dont celle de Tours, sont créées par l'édit de Cognac le 7 décembre 1542. Ces circonscriptions ont à l'origine un but fiscal : elles sont le cadre de la collecte des impôts directs et indirects. Leur rôle se renforce ensuite et elles deviennent le cadre de l'administration royale. À leur tête, se trouve l'Intendant.

La généralité de Tours regroupait trois provinces distinctes – le Maine, l'Anjou et la Touraine – et comprenait seize subdivisions nommées « élections ».

Cette carte a été réalisée en 1711 par Alexis-Hubert Jaillot (1632-1712), à la fois imprimeur, cartographe et géographe ordinaire du roi. Alexis-Hubert Jaillot figure, aux côtés des familles (dynasties, pourrait-on dire) Cassini et Samson, parmi les plus importants représentants de la géographie française au XVIII^e siècle.

La carte est dédiée à Jacques Estienne Turgot (1670-1722), intendant de la généralité de Tours. Elle montre la complexité du maillage administratif en vigueur à l'époque. Sur les seize élections, la carte ne comporte dans leur intégralité que les élections du Mans, Château-du-Loir, La Flèche, Château-Gontier, Laval et Mayenne. Pour ajouter à la complexité de l'ensemble, certaines communautés du Maine dépendent de la généralité d'Orléans (Melleray et Montmirail, par exemple) ou d'Alençon (Mortagne).

En 1789, le partage de la généralité de Tours donne naissance à quatre départements : Sarthe, Maine-et-Loire, Mayenne et Indre-et-Loire.



Procès-verbaux des séances de l'assemblée provinciale du Maine, Le Mans, impr. Pivron, octobre 1787 (Archives départementales de la Sarthe, C add. 194).

En 1787, le royaume de France est une mosaïque de 70 provinces qui disposent chacune d'une relative autonomie face au pouvoir royal. Dans un contexte de tensions, la fin du XVIII^e siècle est marquée par une crise institutionnelle.

Par l'édit de juin 1787, le roi Louis XVI souhaite établir des assemblées provinciales dans les pays d'élection. Il montre ainsi sa volonté de réformer l'administration du royaume et d'améliorer la gestion des affaires locales en faisant appel à des corps intermédiaires.

Les assemblées provinciales sont chargées de la répartition et de la collecte des impôts et des taxes destinés à la construction d'ouvrages et d'édifices publics.

La généralité de Tours comprenant trois provinces, trois assemblées provinciales sont instaurées, dont celle du Maine. Elles sont subordonnées à une assemblée générale ayant son siège à Tours.

L'assemblée provinciale du Maine ouvre sa première session le 6 octobre 1787. Elle partage la province du Maine en seize districts.



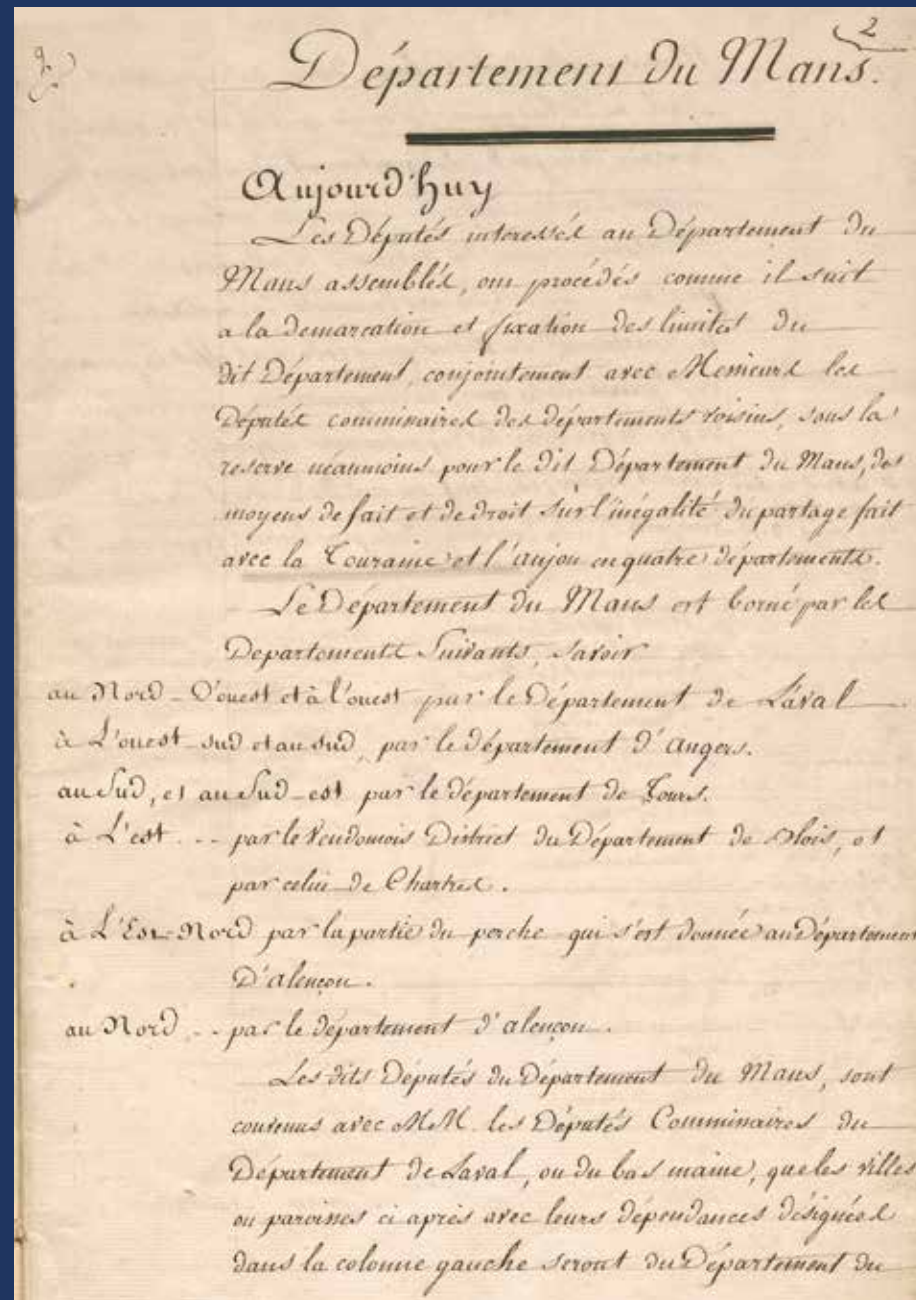
Carte du Maine
gravée par Tassin,
vers 1635 (Archives
départementales de la
Sarthe, 1 Fi 192).

Le nom de « Maine » tire son origine du peuple gaulois vivant sur ce territoire, les Cénomans.

Le Maine est d'abord perçu dans l'histoire comme une entité féodale. Le comté du Maine, réuni à l'Anjou au début du XII^e siècle, entre en 1204 dans le domaine royal par la conquête des possessions Plantagenêt par Philippe Auguste.

L'époque féodale a vu naître un ensemble de traditions et d'usages locaux ayant force de lois, les coutumes. Celles du Maine ont été compilées pour la première fois en 1384. Ces coutumes ont été réformées en 1508.

En matière fiscale, le Maine est un pays d'élections, où l'impôt est fixé par le pouvoir royal et réparti par des officiers appelés « élus ». Les élections sont placées sous l'autorité de l'Intendant, dont la circonscription – la généralité – a son siège à Tours. Cette généralité comprend à la fin de l'Ancien Régime les trois provinces de Touraine, d'Anjou et du Maine, partagées en seize élections, dont Le Mans, Château-du-Loir et La Flèche.



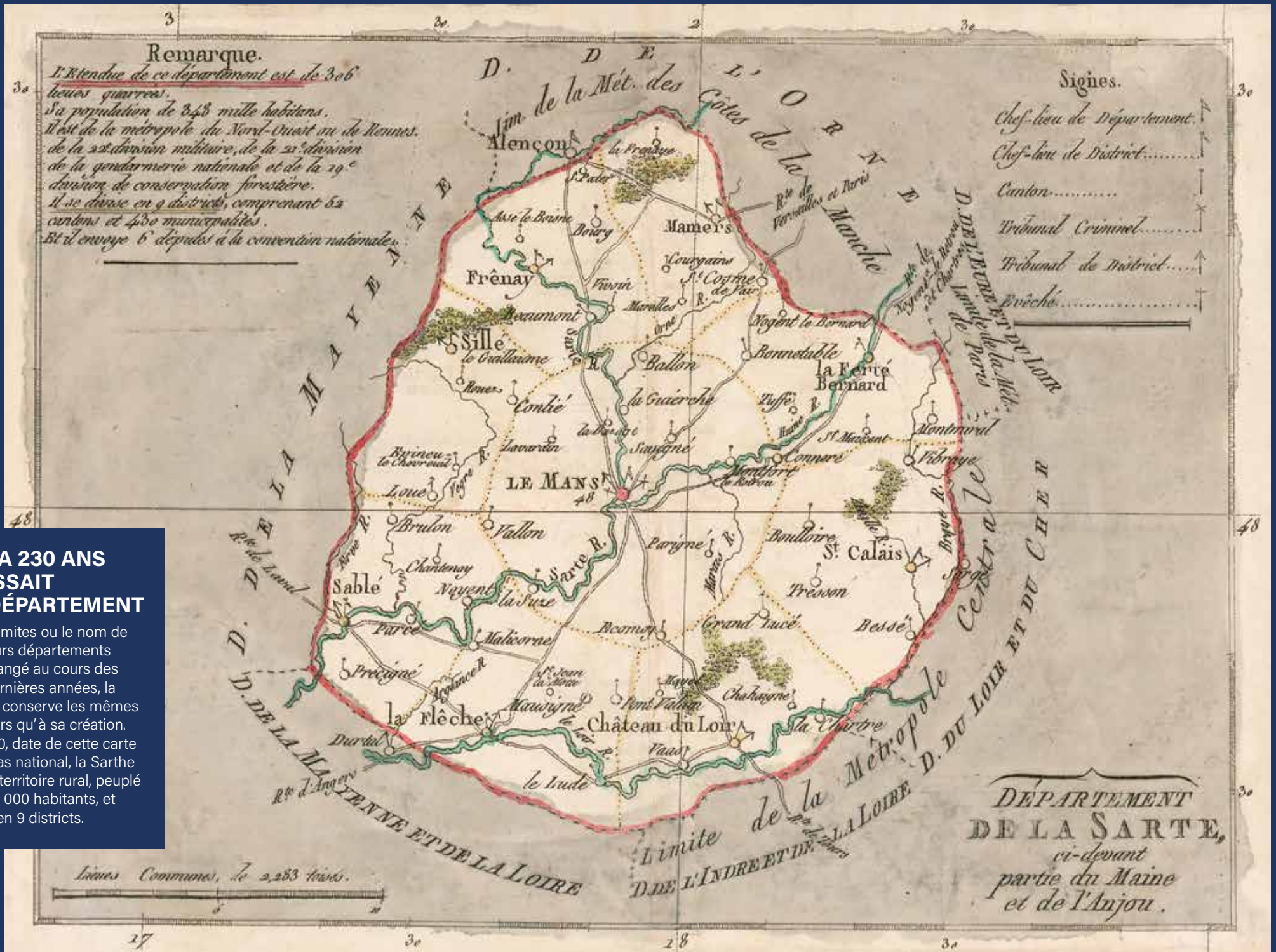
L'Assemblée nationale constituante, par la loi du 22 décembre 1789, décide d'instaurer la division de la France en 83 départements.

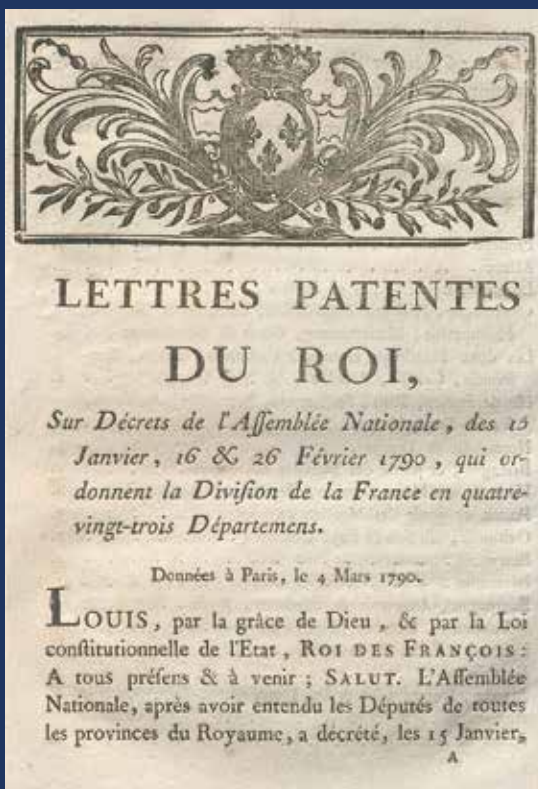
Présenté ci-contre, le procès-verbal de la division de la généralité de Tours mentionne le département « du Mans », avant que celui-ci ne soit très vite baptisé département de la Sarthe. Ce document rend compte de « la démarcation et fixation dudit département », c'est-à-dire de ses limites géographiques par rapport aux départements voisins.

Procès-verbal de la division des trois provinces de la généralité de Tours en quatre départements, 1789 (Archives départementales de la Sarthe, L 28).

IL Y A 230 ANS NAISSAIT LE DÉPARTEMENT

Si les limites ou le nom de plusieurs départements ont changé au cours des 230 dernières années, la Sarthe conserve les mêmes contours qu'à sa création. En 1790, date de cette carte de l'atlas national, la Sarthe est un territoire rural, peuplé de 385 000 habitants, et divisé en 9 districts.





Lettres patentes du roi Louis XVI ordonnant en 1790 la division de la France en 83 départements (AD72).

La Sarthe, née un 4 février

La loi du 22 décembre 1789 décide de la création de 75 à 85 départements mais il faudra encore attendre quelques semaines avant d'en connaître les contours, ainsi que leurs noms et leur nombre exact. C'est sur ce dernier point que les Français seront le plus rapidement fixés puisque le 15 janvier 1790, l'Assemblée nationale constituante décrète que la France sera désormais divisée en 83 départements, eux-mêmes constitués de districts et de cantons.

« Le département du Haut-Maine » qui ne s'appelle pas encore « la Sarthe » est créé le 4 février 1790. Ses contours sont adoptés dans les grandes lignes mais des échanges à l'amiable sont toujours possibles avec le Bas-Maine (future Mayenne). La commune d'Auvers-le-Hamon, notamment, a la possibilité de rejoindre le district de Sablé, à condition que la paroisse et communauté de Saint-Pierre-de-la-Cour passe au département du Bas-Maine.

Pendant ce temps, le comité de constitution poursuit son travail et le présente le 15 février 1790. Il est approuvé quelques jours plus tard, le 26 février. Enfin, les décrets constituant les départements obtiennent la sanction royale par le roi Louis XVI, le 4 mars 1790.

À une journée de cheval du chef-lieu

Afin de faire table rase du passé, les nouvelles entités administratives ne reprendront pas les noms des anciennes provinces auxquelles elles appartenaient mais s'en trouveront de nouveaux, principalement inspirés par la géographie : la montagne, la côte, la rivière ou le fleuve qui les bordent, les occupent ou les traversent.

Pour définir leur taille, autre grande question, une règle a été établie : la distance entre le chef-lieu du département et ses extrémités ne devra pas excéder une journée de cheval.

AU CARREFOUR DU MAINE, DE L'ANJOU ET DU PERCHE

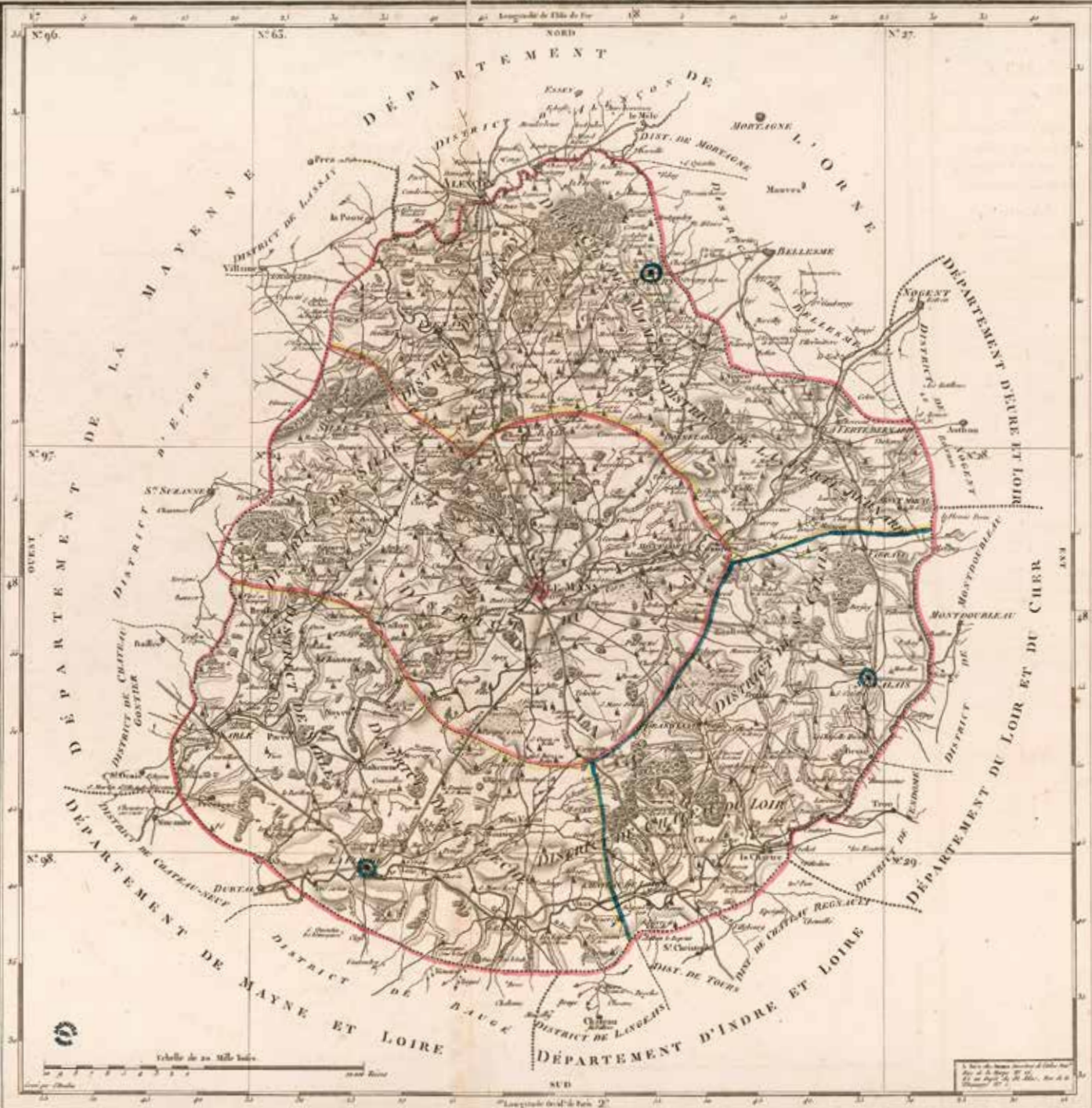
Le visage de la Sart(h)e

C'est donc à cette époque, au début d'une « année heureuse » marquée par de bonnes récoltes et la baisse du prix du pain, que la Sarthe (souvent d'abord écrite sans « h ») voit le jour.

DÉPARTEMENT DE LA SARTE
Décret le 4 Février 1790.
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
et divisé en 9 Districts
et en 35 Cantons.

devoir

Districts	Cantons
FREY-VALENTIN	S ^t Aubin Bougy & An Fleury Brametot Dreux Lacé & Ance
MAMERS	Le Préau Mamers S ^t Julien de la Rivière Moussy de la Rivière Ouzouer
LA FERVE-ROUGE	Vergennes La Ferrière Mouton Mouton Mouton
S ^t -CALAIS	Beaumont Fleury S ^t -Calais Beaumont Dreux
CHATEAU-DU-LOIR	Grand-Lieu Le Châtelet Château de Loir Château Rogny Châteaugiron
LA-FLECHE	Bellevue S ^t -Amand de la Rivière S ^t -Amand Le Lude Le Lude
SABLE	Beaumont Châteaugiron Rogny Dreux Sable
SALLE-LE-CHAUDRON	Salle Salle Salle Salle Salle
LE-MANS	Beaumont Champagne Beaumont Champagne Champagne Champagne Champagne Champagne Champagne Champagne



Le département tire son nom de la rivière – dont la source est dans l'Orne – qui le traverse. Quant à ses contours, ils reprennent assez fidèlement ceux de l'ancien Haut-Maine auquel ont été ajoutées trois paroisses, dont Montmirail, arrachées au Perche, ainsi que trente-deux paroisses angevines de la région du Lude et de La Flèche.

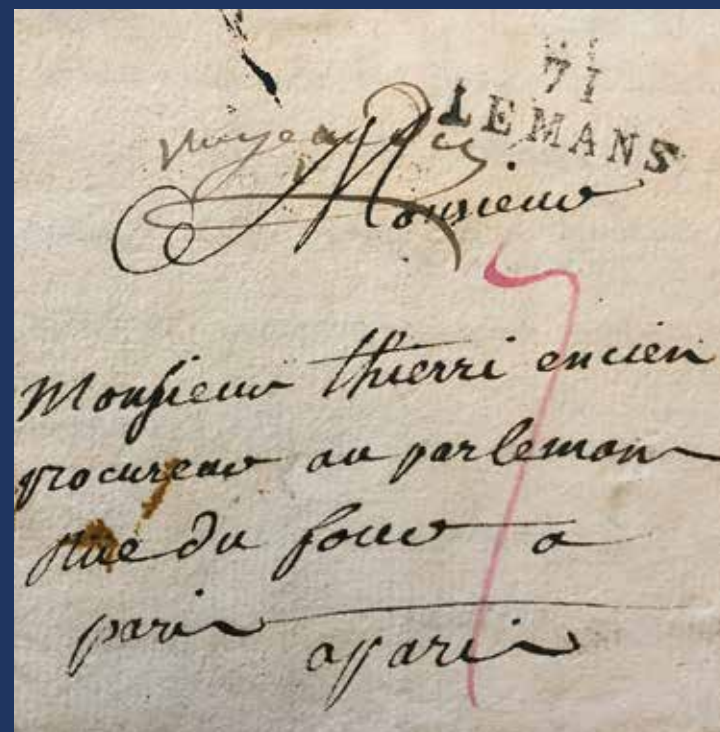
Divisée en neuf districts, la Sarthe portera aussi un numéro. Ce sera longtemps le n° 71 ! Il faudra attendre les années 1920 et la réorganisation par l'Insee du classement alphabétique des départements pour que lui soit attribué le numéro 72.

Le Conseil départemental de la Sarthe sur les rails

Les départements sont créés. Il faut maintenant élire leurs membres. L'assemblée de « messieurs les électeurs du département de la Sarthe » se tient du 4 au 13 juin 1790, « en l'église des Révérends Pères Dominicains de la Ville du Mans ». Il s'agit très probablement de l'église du couvent des Jacobins qui sera détruit peu de temps après. Michel-Pierre Maignée, 54 ans, lieutenant civil et criminel au bailliage de Mamers, est élu président de l'assemblée électorale.

Le 12 juin suivant, il reçoit une lettre de Monsieur de Saint-Priest, ministre de l'Intérieur, lui annonçant qu'il a « mis sous les yeux du roy le témoignage d'obéissance (...) de l'assemblée électorale du département de la Sarthe » et que Sa Majesté l'a reçu « avec sensibilité ».

Le premier Conseil départemental de la Sarthe se tient du 20 au 26 juillet 1790, à l'abbaye de la Couture (aujourd'hui encore, siège du Département) « préparée à cet effet ». Dans l'après-midi du premier jour est élu le président. Le vote est serré. C'est le secrétaire de l'assemblée des électeurs du département de la Sarthe, Louis-Jacques Rousseau le jeune, avocat à Château-du-Loir, qui l'emporte finalement au troisième tour. Le secrétaire est élu le lendemain matin. Ce sera le sieur Gourdin.



Sur le tampon de ce courrier datant de 1792, on constate que la Sarthe porte le numéro 71 (Coll. O. Renault).

L'ABBAYE DE LA COUTURE, SIÈGE DU DÉPARTEMENT DEPUIS 1790



34 LE MANS. — Notre-Dame de la Couture et Square de la Préfecture. — LL.

L'Hôtel du Département est le siège de la collectivité départementale depuis 1790. À l'abbaye de la Couture, cohabitent les services de l'État, dirigés par le Préfet, et du Département, sous l'égide du Président du Conseil départemental. Sa voisine, l'église Notre-Dame-de-la-Couture, a perdu une partie de sa toiture dans un incendie en 1915.



Joseph Caillaux, Président du Conseil général de 1909 à 1918 et de 1925 à 1940 et inventeur de l'impôt sur le revenu (AD72).

Comment sont élus les conseillers ?

Les attributions des Départements ainsi que le mode d'élection des conseillers feront l'objet d'un certain nombre de modifications au fil des ans et des régimes. Passons sur ces aléas pour arriver au 3 juillet 1848, jour où la II^{ème} République élargit le panel des électeurs des conseillers généraux à tous les hommes. Ce système remplace l'élection au suffrage censitaire qui ne donnait le droit de vote qu'aux seuls citoyens dont le total des impôts directs dépassait le seuil du cens. À partir de 1944, les Françaises auxquelles est enfin accordé le droit de vote, pourront, elles aussi, élire les conseillers généraux.

Les années 1980 : le grand tournant

L'un des grands tournants de l'histoire des départements français intervient au début des années 1980. À l'origine, le Département est encore très surveillé par le pouvoir central. En 1871, il était devenu une entité de plein droit, apte à régler les affaires d'intérêt départemental. Il avait alors gagné en autonomie mais le président du Conseil général ne pouvait encore que présider l'assemblée, le pouvoir exécutif revenant au représentant de l'État : le Préfet de département.



Réunion à l'Hôtel du Département, en salle Caillaux, sous la présidence de Michel d'Aillières et en présence de François Fillon (AD72).

2003-2010 : Acte II de la décentralisation

Par la suite, le panel des compétences des Départements ne cessera de s'étendre. En 2003, début de « l'Acte II de la décentralisation », ils endossent la responsabilité et la gestion de l'allocation du Revenu Minimum d'Insertion (RMI, qui sera remplacé en juin 2009 par le Revenu de Solidarité Active – RSA). Leurs domaines d'intervention en matière d'action sociale et médico-sociale sont renforcés par la loi du 13 août 2004. On leur confie également, cette année-là, la gestion des routes, le recrutement et la gestion des techniciens, ouvriers et agents de service des collèges.

Entre 2005 et 2007, le rôle des Départements est complété et renforcé dans le domaine de la protection de l'enfance et de l'accompagnement des personnes handicapées.

De 1982 à 1984, plusieurs lois sont promulguées en faveur d'une profonde décentralisation de l'administration. Ces « lois Defferre » (du nom du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation de l'époque, Gaston Defferre) constituent ce que l'on appellera plus tard « l'Acte I de la décentralisation ».

Le pouvoir du président du Conseil général est désormais exécutif. Il assure la préparation ainsi que la mise en œuvre du budget du Département et les Conseils généraux reçoivent de nouvelles compétences : action sociale, transports scolaires, gestion des collèges...

EN 2015, LE CONSEIL GÉNÉRAL DEVIENT LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Les Départements : une parité femme / homme exemplaire

Jusqu'alors très masculine, l'assemblée départementale va devenir exemplaire en matière de parité femme-homme. En 2008, une loi exige que chaque candidat se présentant aux élections cantonales le fasse avec un suppléant du sexe opposé. Cette première mesure visant à favoriser la féminisation des conseils généraux n'aura pas un effet immédiat. Elle est donc renforcée en 2013 par « l'Acte III de la loi sur la décentralisation » qui impose aux candidats de se présenter au sein d'un binôme femme-homme. Cette fois, le changement est radical.

Depuis leur création, les Conseils généraux que l'on appelle désormais Conseils départementaux occupent une place à part dans le cœur des Français. Proches d'eux et de leurs besoins au quotidien, ils représentent une forme d'indépendance par rapport au pouvoir central et l'assurance d'obtenir des réponses adaptées aux problématiques locales.

Michel d'Aillières, Président du Conseil général pendant la décentralisation, ici en 1989 avec deux de ses futurs successeurs, Jean-Marie Geveaux et Dominique Le Mèner (AD72).



En 2020, le Département de la Sarthe, ce sont 2 300 agents, 108 métiers et de multiples compétences... au service des Sarthois.



LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE FÊTE SES

230 ANS

Le Conseil départemental aujourd'hui, ce sont 2 300 agents, 108 métiers, et de nombreuses missions, au service des Sarthois, à tous les âges de leur vie. La protection de l'enfance, l'autonomie des personnes âgées et handicapées, l'insertion et le logement sont au cœur des priorités de la collectivité.

Le Département, c'est aussi le 1^{er} partenaire des communes, des intercommunalités, du sport, un acteur important de la culture, du développement durable et de l'attractivité de la Sarthe. Enfin, grâce aux infrastructures routières et aux collèges, qu'il entretient et modernise, au Très Haut Débit qu'il apporte aux 4 coins du territoire, le Département est le 1^{er} investisseur public de Sarthe.

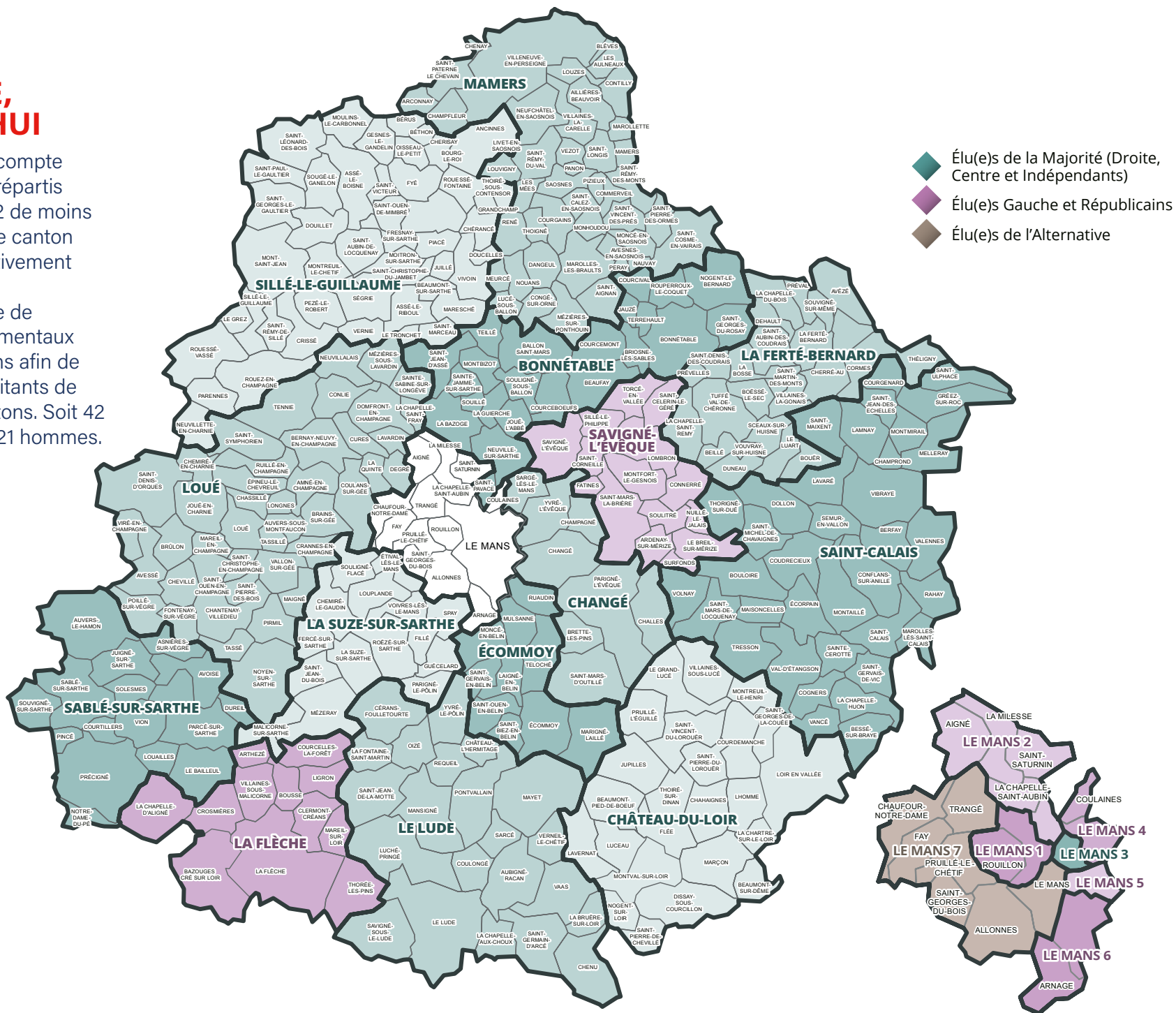
Chaque année, le Conseil départemental construit et gère un budget de plusieurs centaines de millions d'euros

(608,8 M€ en 2020) qui définit le cadre de l'action de la collectivité. Cette somme est répartie entre les différentes compétences du Département, à travers 8 commissions : Solidarité, Autonomie et Démographie médicale ; Insertion et Logement ; Développement numérique et Réseaux électriques ; Réussite éducative et Citoyenneté ; Infrastructures routières ; Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable ; Finances, Ressources et Administration générale ; Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme et Enseignement supérieur.

Le Département, une collectivité cohérente, de proximité et tournée vers l'avenir depuis 230 ans !

LA SARTHE, AUJOURD'HUI

En 2020, la Sarthe compte 566 506 habitants répartis dans 21 cantons (32 de moins qu'en 1790). Chaque canton compte approximativement 30 000 habitants. Un binôme paritaire de conseillers départementaux est élu tous les 6 ans afin de représenter les habitants de chacun de ces cantons. Soit 42 élus, 21 femmes et 21 hommes.



LES 42 CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

SILLÉ-LE-GUILLAUME

Gérard GALPIN
Fabienne LABRETTE-
MÉNAGER



LOUÉ

Fabien LORNE
Catherine PAINEAU



LA SUZE-SUR-SARTHE

Delphine DELAHAYE
Emmanuel FRANCO



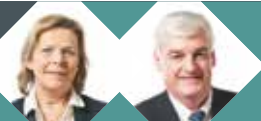
SABLÉ-SUR-SARTHE

Daniel CHEVALIER
Martine CRNKOVIC



CHANGÉ

Dominique AUBIN
Patrick DESMAZIÈRES



ÉCOMMOY

Marie-Pierre BROSSET
Samuel CHEVALLIER



CHÂTEAU-DU-LOIR

Béatrice PAVY-
MORANÇAIS
Régis VALLIENNE



LE LUDE

François BOUSSARD
Brigitte LECOR



LE MANS 3

Véronique RIVRON
Olivier SASSO



MAMERS

Frédéric BEAUCHEF
Monique NICOLAS-LIBERGE



BONNÉTABLE

Véronique CANTIN
Thierry LEMONNIER



LA FERTÉ-BERNARD

Jean-Carles GRELIER
Marie-Thérèse LEROUX



SAINT-CALAIS

Dominique LE MÈNER
Françoise LELONG



LA FLÈCHE

Michèle JUGUIN-
LALOYER
Laurent HUBERT



LE MANS 1

Nelly HEUZÉ
Claude PETIT-
LASSAY



LE MANS 2

Mélina ELSHOUD
Eric MARCHAND



LE MANS 4

Lydia HAMONOU-
BOIROUX
Christophe ROUILLON



LE MANS 5

Yves CALIPPE
Jacqueline PÉDOYA



LE MANS 6

Christophe COUNIL
Isabelle COZIC-
GUILLAUME



SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE

Christophe CHAUDUN
Isabelle LEMEUNIER



LE MANS 7

Elen DEBOST
Gilles LEPROUST



FAVORISER L'AUTONOMIE DE TOUS LES SARTHOIS



À domicile comme en établissement, le Département se mobilise pour apporter aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, une réponse adaptée à leurs besoins : Allocation Personnalisée à l'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap, soutien aux projets portés par des acteurs locaux, dispositifs innovants, rénovation des Ehpad, aide au maintien à domicile.

ÊTRE AUX CÔTÉS DES SARTHOIS À TOUS LES ÂGES DE LA VIE



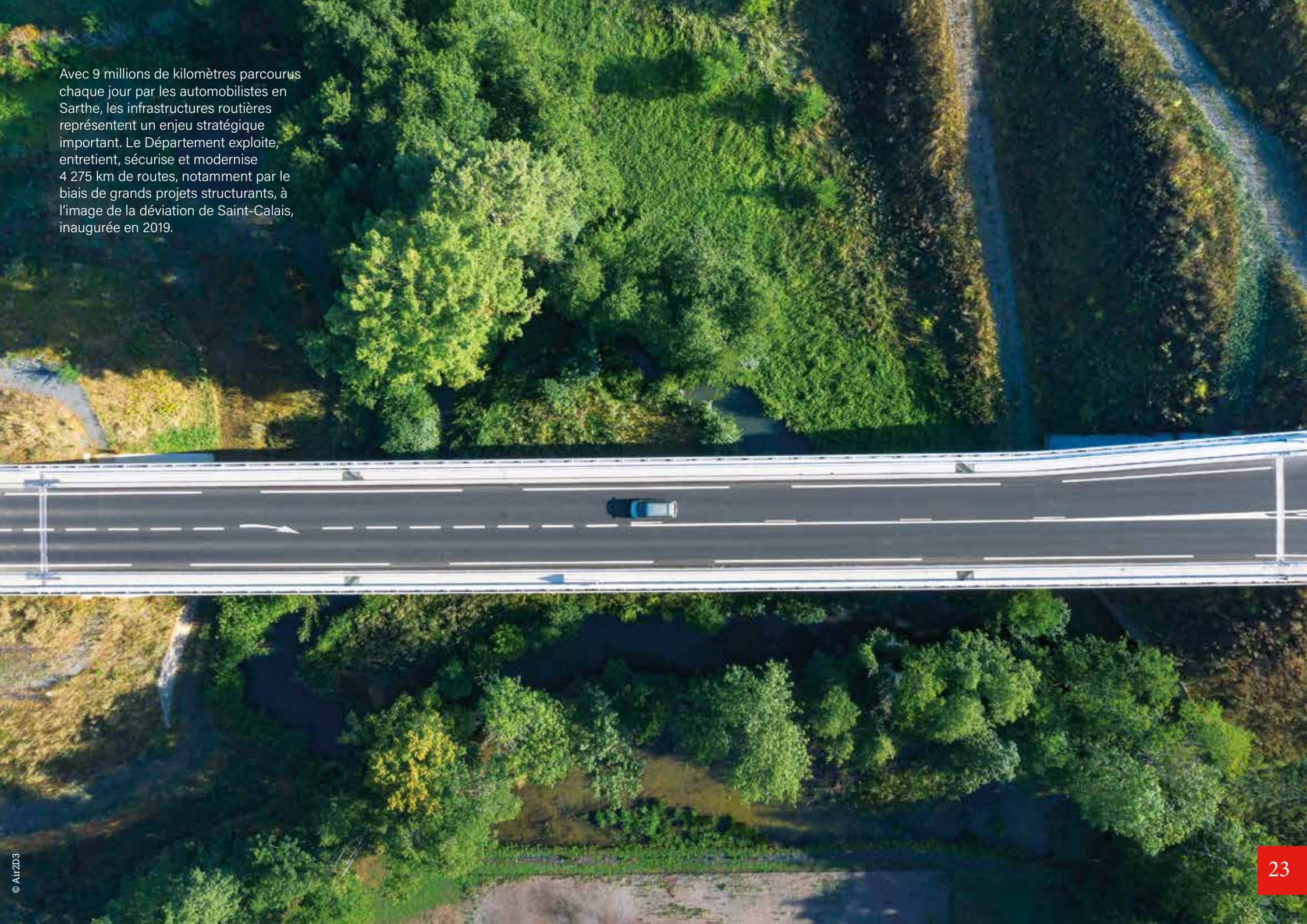
Le Conseil départemental consacre chaque jour plus de 800 000 € pour la solidarité, l'autonomie et la démographie médicale. Collectivité du quotidien, le Département est aux côtés des Sarthois dès la petite enfance (Protection maternelle et infantile) et les accompagne tout au long de leur vie, notamment en finançant leur autonomie et en aidant les plus vulnérables.



ENTREtenir, GÉRER, AMÉLIORER ET DÉVELOPPER 4 275 KM DE ROUTES DÉPARTEMENTALES

Depuis 2015, les agents du Département ont entretenu 83 km d'enrobés, 1 103 km d'enduits, 1 484 km de fossés et 3 727 km de marquages afin d'offrir aux Sarthois les meilleures conditions de sécurité et de circulation possibles. La collectivité modernise le réseau avec de grandes opérations structurantes, comme les rocades Nord-Est et Est du Mans.

Avec 9 millions de kilomètres parcourus chaque jour par les automobilistes en Sarthe, les infrastructures routières représentent un enjeu stratégique important. Le Département exploite, entretient, sécurise et modernise 4 275 km de routes, notamment par le biais de grands projets structurants, à l'image de la déviation de Saint-Calais, inaugurée en 2019.





CONSTRUIRE LES COLLÈGES DE DEMAIN

En investissant dans des chantiers d'envergure, le Département met tout en œuvre pour favoriser l'épanouissement scolaire et offrir les meilleures conditions de travail à la communauté éducative. Cet investissement mobilise des entreprises locales, comme ici au collège Marcel Pagnol de Noyen-sur-Sarthe (capacité : 600 élèves).



La réussite éducative est un volet majeur de la politique d'investissement du Département. La rentrée 2019 a été marquée par l'inauguration de 7 nouveaux collèges, des lieux d'exception spacieux et modernes, respectueux de l'environnement et économes en énergie. À l'image du collège Jean Cocteau de Coulaines (capacité : 600 élèves).



La Sarthe, ce sont 56 collèges publics (ici Henri Lefevre, à Arnage, établissement entièrement reconstruit, inauguré en 2019), plus de 29 000 élèves et 445 agents techniques. Accessibilité, Chèques collèges, sport et musique pour tous, culture, citoyenneté et environnement : le Département s'engage au quotidien aux côtés des collégiens.



Inauguré à la rentrée 2019, le collège Alexandre Mauboussin de Mamers (capacité : 600 élèves) se distingue par son architecture et son isolation à la paille, une ressource naturelle et locale qui contribue à réduire l'impact environnemental du projet. En travaillant avec des entreprises locales sur ces projets structurants, le Conseil départemental est le premier investisseur public de la Sarthe avec plus de 100 M€ par an.



DÉVELOPPER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL DANS LES COLLÈGES

Le Conseil départemental contribue au bien-être des collégiens en proposant, dans leurs assiettes, des produits de qualité, achetés localement ou issus des circuits courts, cuisinés par des chefs de talent. En 2015, le Département s'est fixé comme objectif d'atteindre 70 % d'achat local, d'ici 2021 ! Cette démarche contribue également au maintien d'une agriculture dynamique de proximité.





© Air2D3

L'ABBAYE ROYALE DE L'ÉPAU, LE CŒUR CULTUREL ET POLITIQUE DE LA SARTHE

Fondée en 1229 par la reine Bérengère de Navarre, l'Abbaye Royale de l'Épau a traversé les siècles et les écueils avant d'être acquise par le Département en 1959. Après de nombreuses restaurations et grâce à une programmation culturelle innovante et de qualité, elle est devenue un des lieux les plus visités de Sarthe. Elle accueille également les sessions du Conseil départemental depuis 1982.



FAIRE RAYONNER LA SARTHE PAR LA CULTURE

Le Département veille à garantir à chacun une offre culturelle de proximité grâce au Schéma départemental des enseignements artistiques (théâtre, danse, musique) et à soutenir les acteurs locaux de la culture et du patrimoine. Au travers de nombreux événements (ici, le Festival de l'Épau), l'Abbaye Royale de l'Épau est un cœur battant de la culture et un lieu attractif avec 80 000 visiteurs en 2019.





PREMIER PARTENAIRE DU SPORT EN SARTHE

Avec plus de 130 000 licenciés en clubs, la Sarthe est un territoire très dynamique où le Conseil départemental, 1^{er} partenaire du sport, joue un rôle important, tant auprès du sport amateur qu'aux côtés des structures de haut niveau : Club Élite Sarthe, Le Mans FC ainsi que l'un des plus beaux palmarès du basket français, Le Mans Sarthe Basket !



DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS

En accompagnant la rénovation d'équipements sportifs, utilisés notamment par les collégiens, en promouvant le handisport et le sport adapté, en investissant pour le développement de la pratique sportive des plus de 60 ans, le Conseil départemental s'engage pour développer le sport pour tous, afin de renforcer la cohésion sociale.



ACCOMPAGNER L'EXCELLENCE SPORTIVE SARTHOISE

Le Conseil départemental, 1^{er} partenaire du sport en Sarthe, est un soutien historique des clubs professionnels sarthois. La collectivité a notamment accompagné la renaissance sportive des footballeurs du Mans FC, remontés en Ligue 2 en 2019, et qui ont récemment battu le record d'affluence au MMArena, face au Paris-Saint-Germain (24 425 personnes).





FAIRE DE LA LECTURE PUBLIQUE UNE PRIORITÉ

Avec un réseau de 130 bibliothèques, un investissement annuel de plus de 500 000 €, plusieurs centaines de milliers de documents prêtés aux établissements partenaires et de la formation, la lecture publique est une priorité du Conseil départemental. Sarthe Lecture accompagne les bibliothèques, qui participent au maintien de services publics culturels en zone rurale.

VALORISER LE PATRIMOINE ET LA MÉMOIRE DU DÉPARTEMENT

Compétence du Département, les Archives collectent, conservent, classent et valorisent la mémoire vivante de l'histoire du département et de chacun des Sarthois. Service public, gratuit et accessible à tous, les Archives départementales sont pleines de ressources et de surprises, qui invitent à de multiples découvertes sur l'histoire et le patrimoine sarthois.





Acteur engagé du patrimoine et propriétaire de sites emblématiques, le Conseil départemental est un partenaire de proximité pour les projets de restauration. En finançant, par exemple, la sauvegarde de retables (ici à La Visitation) ou d'églises, le Département permet à l'héritage historique et aux richesses patrimoniales de la Sarthe de traverser les siècles.



AMÉLIORER VOTRE CADRE DE VIE

Longtemps couvent, prison et tribunal, la Visitation est devenue un atout d'exception pour l'attractivité de la Sarthe grâce aux longs travaux de réhabilitation impulsés par le Département. Ancien propriétaire des lieux, le Conseil départemental a créé avec ce projet foncier un trésor en cœur de ville, mêlant commerces, culture, logement et lieux de restauration.



Le Département veille au bien-être de tous les Sarthois en impulsant ou en pilotant des projets restructurant en profondeur des quartiers du Mans. Ainsi, à l'image de ce qui a été fait à la Visitation, le réaménagement de l'espace Chanzy offre aux Sarthois une nouvelle vue sur le parc de l'Hôtel du Département, ancienne abbaye rénovée par la congrégation de Saint-Maur au XVIII^{ème} siècle.



Le Département a décidé de réaménager un quartier historique du centre-ville du Mans en déconstruisant la Cité administrative, ancien immeuble de bureaux datant de 1958. Le parc Victor Hugo, poumon vert du quartier Chanzy, sera agrandi tandis que sera construit un plateau sportif pour le collège Berthelot et un Historial réalisé dans le blockhaus subsistant.



DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE LA SARTHE

Plus grande course d'endurance au monde, les 24 Heures du Mans sont une vitrine sans équivalent pour la Sarthe.

Le Département, 1^{er} partenaire du sport en Sarthe, est également actionnaire à 50% du Syndicat mixte du Circuit des 24 Heures, qui finance des travaux d'envergure afin d'accueillir dans les meilleures conditions les 800 000 visiteurs qui se rendent chaque année sur le circuit.

DÉVELOPPER LE TOURISME FLUVIAL ET FLUVESTRE

L'entretien et la gestion maîtrisée des cours d'eau est une priorité du Département. Les écourues, menées tous les 3 ans, période propice au nettoyage et aux réparations, contribuent à faire de la rivière un atout d'attractivité pour le département.

Le Conseil départemental développe le tourisme fluvial et fluvestre ainsi que l'itinérance afin d'attirer de nouveaux visiteurs, plaisanciers et amateurs de nature préservée, dans le cadre d'une dynamique menée à l'échelle du bassin de la Maine, avec les Départements de la Mayenne et de Maine-et-Loire.





PRÉSERVER LES TRÉSORS NATURELS ET HISTORIQUES DE LA SARTHE

En investissant dans 17 Espaces Naturels Sensibles (ici le pierrier de la Vallée de Misère à Saint-Léonard-des-Bois) d'ici fin 2020, le Conseil départemental protège l'environnement et le cadre de vie des Sarthois. Plus largement, le Département agit pour le développement durable en encourageant la reconstitution du bocage, la création de mares ou la replantation de haies et d'arbres.



À l'image de l'Espace Naturel Sensible et site gallo-romain des prairies de Cherré, à Aubigné-Racan, les lieux d'exception préservés par le Conseil départemental sont des vecteurs d'attractivité et de tourisme vert. Un patrimoine naturel et historique que le Département valorise pour aujourd'hui et pour demain, en l'ouvrant à la visite des plus jeunes Sarthois.





EMBELLIR ET DYNAMISER LES CENTRES-BOURGS

Premier partenaire des communes et des intercommunalités, le Département subventionne les chantiers d'embellissement, d'enfouissement des réseaux électriques et les projets visant à dynamiser les centres-bourgs. Le Conseil départemental accompagne les collectivités locales en soutenant, entre autres, l'aide au maintien des commerces, la culture, la voirie et en leur proposant des solutions d'ingénierie.



ENFOUIR ET ENTRETENIR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

La Sarthe est, avec le Loiret, le seul Département français propriétaire de son réseau électrique : 19 062 km de lignes. L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques aériens permet de sécuriser et d'embellir les centres-bourgs des communes sarthoises. Le Département investit également pour sécuriser et moderniser le réseau basse tension.

ACCOMPAGNER LES SARTHOIS DANS L'ESSOR DU NUMÉRIQUE

Le Conseil départemental a fait le choix volontaire de se doter d'un réseau numérique afin de lutter contre la fracture territoriale et de contribuer à l'attractivité de la Sarthe. En raccordant 100% de la Sarthe à la fibre optique d'ici la fin 2022, et en proposant 225 tiers-lieux numériques, le Département accompagne les nouveaux usages des habitants (télé médecine, télétravail).

Ici, à Loircowork, espace de cotravail créé par la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé.



APPORTER LA FIBRE À TOUS LES SARTHOIS

La fibre arrive chez vous ! En 2004, le Conseil général a pris l'initiative de créer son réseau public de fibre optique. En partenariat avec l'État, la Région, l'Europe et les Communautés de communes, le Département soutient massivement le déploiement du Très Haut Débit, avec près de 400 M€ investis. 100 % des collèges sont connectés à la fibre optique et, fin 2022, 100 % du territoire sera raccordable. La Sarthe est déjà leader régional en nombre de communes connectées.



ACCOMPAGNER LE LABORATOIRE INTERDÉPARTEMENTAL

Santé animale, analyse de l'environnement, biochimie ou industrie agroalimentaire : les nombreuses missions du laboratoire interdépartemental Inovalys (Sarthe, Maine-et-Loire, Loire-Atlantique et Indre-et-Loire) sont de la plus grande importance pour la santé publique. Le Département investit dans son développement avec un soutien annuel de 600 000 €.



SOUTENIR LES ENSEIGNEMENTS DE POINTE

Le Conseil départemental accompagne Le Mans Université (11 000 étudiants) en investissant plusieurs centaines de milliers d'euros chaque année dans ses équipements pédagogiques, informatiques et de recherche.

Le Département soutient également les laboratoires de pointe au rayonnement international, comme l'acoustique, et les écoles d'ingénieurs.



ACCOMPAGNER LES SARTHOIS VERS L'EMPLOI

Avec 95 000 heures d'insertion en 2019 et en intégrant des clauses sociales dans ses marchés publics, le Conseil départemental de la Sarthe agit directement pour l'emploi des personnes éloignées du monde du travail. C'est aussi le 1^{er} Département de France à avoir adopté un schéma de promotion des achats publics socialement responsables.



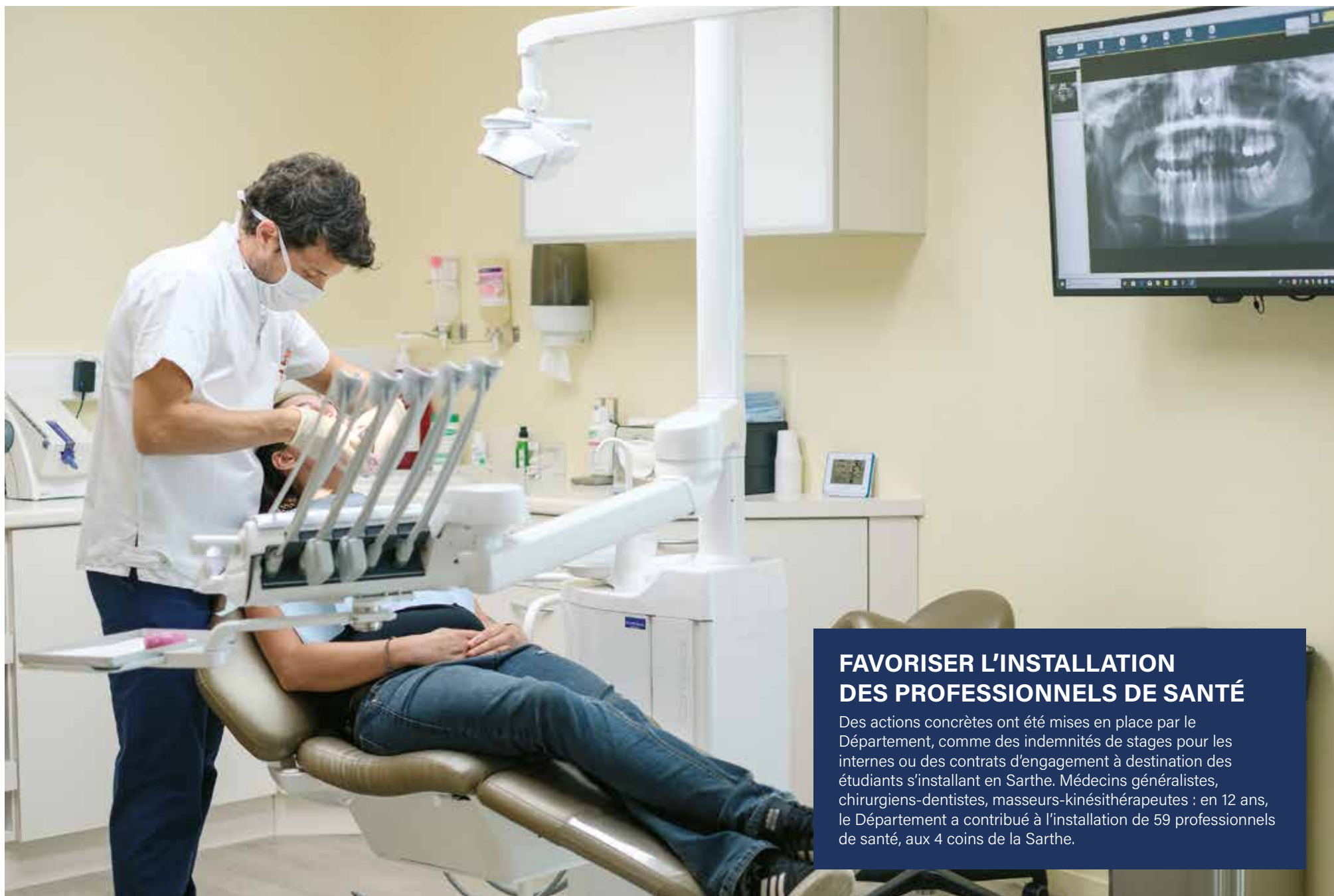
PROTÉGER LES PLUS VULNÉRABLES

Avec son maillage de proximité comprenant 20 unités de la Solidarité départementale, la collectivité est aux côtés des plus vulnérables. Le Département diversifie ainsi les modes d'accueil des jeunes enfants (MAM, micro-crèches), vient en aide aux jeunes en difficulté, renforce la prévention et la protection des mineurs.



RELEVER LE DÉFI DE LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

Soutien aux maisons de santé pluridisciplinaires, accompagnement des futurs médecins, aide à la première installation, accompagnement pour un plateau technique de pointe (Cyberknife, télémedecine...), communication dynamique et engagements innovants : le Conseil départemental se donne les moyens de relever le défi de l'accès aux soins de qualité pour tous les Sarthois, bien que ce domaine ne relève pas de ses compétences obligatoires.



FAVORISER L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Des actions concrètes ont été mises en place par le Département, comme des indemnités de stages pour les internes ou des contrats d'engagement à destination des étudiants s'installant en Sarthe. Médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes : en 12 ans, le Département a contribué à l'installation de 59 professionnels de santé, aux 4 coins de la Sarthe.

FAVORISER L'ACCÈS À UN LOGEMENT ET UN HABITAT DE QUALITÉ

Territoire pilote du plan « Logement d'abord » et seul Département des Pays de la Loire à financer l'office public de l'habitat, le Conseil départemental de la Sarthe favorise l'accès au logement et à un habitat de qualité en contribuant notamment à la réhabilitation de plusieurs milliers de logements privés et publics grâce aux aides à la pierre.





GARANTIR UNE OFFRE DE SECOURS DE PROXIMITÉ

Le Département verse plus de 19 M€ par an au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) afin d'en garantir le fonctionnement et de moderniser les casernes. La collectivité soutient aussi le recrutement des sapeurs-pompiers et encourage les vocations chez les plus jeunes grâce aux classes de cadets de la sécurité civile dans les collèges.



SOUTENIR L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES RURALES

Afin de protéger la ressource en eau, le Conseil départemental a financé la construction ou la réhabilitation de 33 stations d'épuration dans les communes rurales depuis 2015, employant pour certaines des techniques novatrices (boues activées, roselières). La collectivité a aussi subventionné des opérations lourdes d'approvisionnement en eau potable.

LA SARTHE FIÈRE DE SES AGRICULTEURS !

Le Conseil départemental soutient au quotidien les agriculteurs et le secteur agroalimentaire, 2^{ème} employeur en Sarthe. Outre les aides financières et techniques apportées aux professionnels, le Département accompagne activement les producteurs et éleveurs sarthois présents au Salon international de l'agriculture, autour d'un slogan : « La Sarthe fière de ses agriculteurs ! »





Le Conseil départemental contribue au maintien d'une agriculture dynamique. Il aide notamment l'installation des jeunes agriculteurs qui suivent les Stages de préparation à l'installation (SPI) proposés par la Chambre d'Agriculture, et soutient tous les dossiers de mise aux normes de leurs exploitations qui lui parviennent.



SOUTENIR L'AGRICULTURE LOCALE

Conscient de l'importance du monde rural en Sarthe et du rôle essentiel de l'agriculture dans notre société, le Département soutient les agriculteurs en développant l'approvisionnement local et en finançant les structures valorisant l'excellence sarthoise.



   www.sarthe.fr